



**Compte-rendu de la réunion de la Commission Locale de l'Eau  
du 06 décembre 2011 – 18h - Bambecque**

Etaient présents ou représentés par mandat :

**Collège des représentants des collectivités territoriales et des établissements publics locaux**

Conseil Général du Nord

Monsieur Jean SCHEPMAN

Monsieur Michel GILLOEN représenté par mandat par Monsieur Jean SCHEPMAN

SIABY

Monsieur Jacques DRIEUX

Madame Edith STAELEN

Communauté de Communes du Pays de Cassel

Monsieur Francis AMPEN

Maires désignés par l' Association des Maires du Nord

Monsieur Christian DELASSUS

Monsieur Bernard DELASSUS

Monsieur Alain BONNET représenté par mandat par Monsieur Francis AMPEN

**Collège des représentants des usagers, des propriétaires riverains, des organisations professionnelles et des associations**

Chambre d'Agriculture de Région Nord – Pas de Calais

Madame Brigitte DEMOL

Associations de protection de l'environnement

Monsieur François RYCKELYNCK

Monsieur Christian MUYS

Comité Départemental de Canoë-kayak

Madame Micheline ROSENCOURT

Associations relatives au patrimoine local (Yser Houck, Houtland Nature, Pays des Moulins de Flandre)

Monsieur Christophe DELBECQUE

Monsieur Bart BOLLENGIER

### **Collège des représentants de l'Etat et de ses établissements publics**

Monsieur le Délégué Régional de l'Office Nationale de l'Eau et des Milieux Aquatiques  
représenté par Monsieur Stéphane LEURS

Monsieur le Directeur de la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et  
du Logement du Nord – Pas de Calais représenté par Madame Caroline CALVEZ MAES

Monsieur le Directeur de la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et  
du Logement du Nord – Pas de Calais représenté par mandat par Madame Caroline CALVEZ  
MAES

Monsieur le Directeur Départemental des Territoires et de la Mer du Nord, représenté par  
Monsieur Denis LEROUX

Monsieur le Directeur Départemental des Territoires et de la Mer du Nord, représenté par  
mandat par Monsieur Casimir LETELLIER

### Absents excusés

### **Collège des représentants des collectivités territoriales et des établissements publics locaux**

#### Conseil Régional Nord Pas-de-Calais :

Monsieur Claude NICOLET

#### Conseil Général du Nord

Monsieur Patrick VALOIS

#### Communauté de Communes de l'Yser

Monsieur René KERCKHOVE

#### Communauté de Communes du Pays de Cassel

Monsieur Jean-Luc FACHE

#### Communauté de Communes Pays des Géants

Monsieur Jean-Pierre BATAILLE

#### Maires désignés par l'association des maires du Nord :

Monsieur André FIGOUREUX

Madame Irène VISTICOT, Maire de Terdeghem

Monsieur Francis BEHAEGEL

### **Collège des représentants des usagers, des propriétaires riverains, des organisations professionnelles et des associations**

#### Chambre d'Agriculture de Région Nord – Pas de Calais :

Monsieur Denis BOLLENGIER

Monsieur Régis FOSSAET

Monsieur Jacques WYCKAERT

#### Associations de protection de l'environnement :

Monsieur Thierry RYCKELYNCK

Monsieur Christian DESMADRYL

### **Collège des représentants des services de l'Etat et de ses établissements publics**

Monsieur le Préfet Coordonnateur du bassin Artois Picardie représenté par Monsieur Jérôme GUTTON, Sous-Préfet de Dunkerque

Monsieur le Directeur de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie, représenté par Mme Géraldine AUBERT

Monsieur le Directeur Régional de l'Agence Régionale de Santé

Absents non excusés :

### **Collège des représentants des collectivités territoriales et des établissements publics**

#### **locaux**

NOREADE :

Monsieur Paul RAOULT

Monsieur Marc NORMAND

Communauté de Communes de l'Yser

Monsieur Jean-Michel DEVYNCK

Maires désignés par l'Association des Maires du Nord

Monsieur Hervé SAISON

Monsieur Jean-Pierre VARLET

Monsieur Paul DEQUIDT

Madame Marie - Josèphe DUBREUCQ

Monsieur Bernard DUSAUTIER

Monsieur Jean Paul MONSTERLEET

Monsieur Gérard IOOS

Monsieur Régis LAPORTE

### **Collège des représentants des usagers, des propriétaires riverains, des organisations professionnelles et des associations**

Chambres de Commerces et d'Industries du Nord

Monsieur Jean-Claude VAIREAUX

Monsieur Christian DECOCK

Fédération du Nord pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique

Monsieur Gérard FERAY

Monsieur Jean-Marie BARAS

Fédération Départementale des Chasseurs du Nord

Monsieur Michel MARCOTTE

Comité Départemental de Canoë-kayak

Madame Micheline ROSENCOURT

Monsieur Marcel DESCHILDRE

Association Consommation Logement Cadre de Vie

Monsieur Bernard VERSTRAET

### **Collège des représentants de l'Etat et de ses établissements publics**

Monsieur le Délégué Régional de l'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage

Participaient également à la réunion :

Monsieur Michel BACQUAERT, adjoint au Maire de la commune de Terdeghem  
Monsieur Claude BONDUELLE, association DECAVI  
Monsieur Pierre GOUSSEN, adjoint au Maire de West-Cappel  
Monsieur Jacques BOLLENGIER, délégué SIABY pour la commune d'Oost-Cappel  
Monsieur René DEBOUDT, Vice-Président de la communauté de communes de l'Yser  
Mlle Valérie LORENSKI, représentant l'U.S.A.N  
Monsieur Mathieu PARAT, animateur du SAGE de l'Yser

Ordre du jour :

- **Approbation du compte rendu de la réunion de CLE du 29 juin 2011**
- **Rapport d'activité du SAGE de l'Yser**
- **Questions diverses**

*Annexe : Diaporama*

---

*Heure de début de la réunion : 18h15*

M. SCHEPMAN accueille les membres de la CLE et propose à M. FRANCKE, maire de la commune de Bambecque, d'intervenir. M. FRANCKE indique être heureux de recevoir la Commission Locale de l'Eau du SAGE de l'Yser à la salle Yserhof de Bambecque et explique suivre avec intérêt les échanges se tenant dans le cadre de l'élaboration du SAGE de l'Yser. Après avoir présenté l'ordre du jour de cette réunion et excusé M. VALOIS, M. NICOLET, M. le directeur de l'ARS et M. FIGOUREUX, M. SCHEPMAN propose à l'assemblée de valider le compte rendu de la réunion de la CLE du 29 juin 2011.

M. François RYCKELYNCK indique que son absence n'a pas été excusée au niveau du compte rendu de cette réunion.

M. SCHEPMAN propose que cette demande puisse être corrigée et interroge l'assemblée quant à d'éventuelles autres remarques.

**Le compte rendu de la réunion de la Commission Locale de l'Eau du SAGE de l'Yser du 29 juin 2011 est approuvé à l'unanimité.**

M. SCHEPMAN propose d'aborder à présent le rapport d'activité 2011 de l'animation du SAGE de l'Yser.

- Rapport d'activité du SAGE de l'Yser :

M. PARAT débute sa présentation en énumérant l'ensemble des réunions s'étant tenues en 2011 dans le cadre de l'élaboration du SAGE de l'Yser puis développe l'état

d'avancement des études et des projets en cours. Après avoir exposé la finalisation de l'étude hydraulique du bassin versant de l'Yser et la définition des orientations pour sa mise en œuvre, M. PARAT réalise un point d'étape dans la conduite de l'expertise complémentaire à l'inventaire des zones humides ainsi que du Diagnostic Territorial Multi-Pressions (DTMP).

M. François RYCKELYNCK demande ce qui est proposé à la validation de la CLE aujourd'hui.

M. PARAT explique qu'afin de justifier des financements de l'Agence de l'Eau Artois Picardie pour l'animation du SAGE de l'Yser et dans le but de réaliser un point d'étape annuel de l'état d'avancement de l'élaboration du SAGE de l'Yser, le secrétariat technique de la CLE produit un rapport d'activité de l'année écoulée qui est soumis à l'avis de la CLE.

A propos du DTMP, M. MUYS note qu'il existe d'importants problèmes d'assainissement sur le bassin versant de l'Yser. Il indique qu'en ce qui concerne l'Assainissement Non Collectif (ANC) il s'agit davantage d'un problème de moyens financiers que de difficultés techniques de mise en œuvre. Avec des coûts allant de 5 000 € à 10 000 € pour une installation d'ANC, de nombreux ménages ne sont pas en mesure de se doter des équipements réglementaires. Ceci d'autant plus que les dispositifs d'épuration naturelle ne sont pas autorisés par l'Agence de l'Eau Artois Picardie.

M. DELBECQUE précise que les dispositions issues du Grenelle de l'environnement donnent toutefois de nouvelles perspectives aux systèmes d'épuration naturelle.

M. SCHEPMAN indique que le X<sup>ème</sup> programme d'intervention de l'Agence de l'Eau Artois Picardie pour la période 2013 - 2018 est actuellement en cours d'élaboration. A ce titre, il invite l'ensemble des membres de la CLE à relayer les grands types d'opérations qui doivent être, selon eux, financés. Au vu des difficultés actuelles des finances publiques et de l'urgence de la situation pour atteindre le bon état des cours d'eau, M. SCHEPMAN explique que certains dispositifs ne seront plus financés alors que d'autres pourront l'être. Concernant le financement des dispositifs d'ANC, M. SCHEPMAN explique être un relais constant, lors des réunions du comité de bassin de l'Agence de l'Eau Artois Picardie, des problèmes rencontrés en zone rurale. Le financement de ces dispositifs entamerait néanmoins de façon importante la capacité d'intervention financière de l'Agence.

M. FRANCKE explique que dans le cadre de sa politique assainissement, la communauté de communes de Flandre propose des aides à l'installation de dispositifs ANC aux normes.

Mme STAELEN ajoute que des aides sont également mobilisables pour le raccordement des riverains au tout à l'égout.

M. Christian DELASSUS fait toutefois remarquer à l'assemblée qu'au regard des sommes dépensées sur le littoral dunkerquois, le bassin versant de l'Yser ne semble pas être un objectif prioritaire pour l'Agence de l'Eau Artois Picardie.

M. SCHEPMAN rappelle que les Agence de l'Eau sont victimes de ponctions importantes que ce soit pour le financement de l'ONEMA ou l'organisation du forum mondial de l'eau. Les interventions de l'Agence doivent donc être ciblées afin de parer à l'urgence des situations.

M. Christian DELASSUS note tout de même qu'il existe un décalage très important entre le coût de revient pour un habitant disposant de l'assainissement collectif et celui devant mettre en place sa propre unité d'ANC.

M. Bernard DELASSUS indique en outre que la mise en place de toutes les installations d'assainissement non collectif sur le bassin versant de l'Yser permettrait d'améliorer de façon significative la qualité de l'eau de l'Yser et de ses affluents.

M. SCHEPMAN explique être convaincu de l'impact bénéfique sur la qualité de l'eau du développement d'installations d'ANC performantes sur le bassin versant de l'Yser. Toutefois, le coût de mise aux normes du parc de stations d'épurations du bassin Artois Picardie au titre de la Directive européenne sur les Eaux résiduaires Urbaines (160 M € pour Marquette) ne permet pas, à ce jour, de démultiplier les interventions de l'Agence.

M. Bernard DELASSUS souhaite néanmoins que la question du financement de l'ANC puisse être posée dans le cadre de l'élaboration du X<sup>ème</sup> programme d'intervention de l'Agence de l'Eau Artois Picardie.

M. François RYCKELYNCK émet beaucoup de réserves quant au sérieux avec lequel ont été conduites les trois campagnes d'analyses de la qualité de l'eau du bassin versant de l'Yser. Celles-ci n'ont été réalisées que sur trois ans et n'ont concernées que des périodes estivales. De plus, les produits phytosanitaires utilisés par la profession agricole n'ont pas été quantifiés.

M. PARAT explique que bien que les campagnes aient été réalisées trois fois sur la même période de l'année, celles-ci ont présenté des conditions de pluviométrie particulièrement différentes. De plus, ces campagnes d'analyses viennent en complément du réseau de contrôle de l'Agence de l'Eau Artois Picardie qui présente, pour une multitude de paramètres physico-chimiques, les résultats d'analyses de la qualité de l'eau pour une fréquence au moins annuelle. Les trois campagnes d'analyses n'avaient donc pour seul objectif que de compléter les informations fournies par les stations de mesures de l'Agence de l'Eau Artois Picardie sur la base d'un réseau de mesure beaucoup plus dense. L'objectif de cette opération étant d'identifier les points de dysfonctionnement afin de résoudre, à la source, les pollutions observées. Enfin, au sujet des produits phytosanitaires utilisés par la profession agricole, M. PARAT indique que le diagnostic des pratiques phytosanitaires des gestionnaires d'espaces à démontrer que bon nombre des produits phytosanitaires utilisés par la profession agricole l'était également au niveau des gestionnaires d'espaces publics.

M. Bernard DELASSUS ajoute que les travaux de la génétique ont permis d'améliorer la qualité des semences. Les rendements atteints ne sont donc plus le fruit de l'importance des traitements réalisés sur les parcelles cultivées mais la conséquence des progrès réalisés en matière de génétique.

M. François RYCKELYNCK est heureux d'entendre que la profession agricole n'utilise plus de produits phytosanitaires ni d'engrais. Il indique que ces informations, puisqu'elles sont avancées seront vérifiées dans le cadre du diagnostic d'exploitations agricoles puisque celui-ci doit calculer les indices de fréquence de traitement (IFT) afin de caractériser les pratiques agricoles en matière d'emploi de produits phytosanitaires.

Mme DEMOL explique que l'IFT est directement fonction des précipitations et qu'en l'occurrence les chiffres que restituera l'étude seront à mettre en parallèle des précipitations de l'année écoulée.

M. François RYCKELYNCK réitère sa demande de pouvoir obtenir, pour la pertinence de l'étude, les ordres de grandeurs d'utilisation des produits phytosanitaires pour chacun des acteurs du territoire.

M. LEROUX indique qu'en tout état de cause, l'ensemble des acteurs du bassin versant de l'Yser sont responsables de l'utilisation des produits phytosanitaires sur le territoire. L'objectif de l'Opération de Reconquête de la Qualité de l'Eau (ORQUE) présenté n'est pas de stigmatiser une catégorie d'acteurs par rapport à une autre mais d'identifier, pour chacun des acteurs, les points de dysfonctionnement et de proposer un programme d'actions en mesure d'améliorer ces pratiques préjudiciables pour l'atteinte du bon état.

M. Bernard DELASSUS ajoute qu'une étude récente a prouvé que 97% des denrées alimentaires consommées en France étaient dépourvues de produits phytosanitaires.

M. François RYCKELYNCK souhaite néanmoins connaître le tonnage de produits utilisés par chacun des acteurs du territoire.

M. PARAT indique que l'IFT sera calculé pour 50 à 100 exploitations agricoles du bassin versant de l'Yser dans le cadre des diagnostics agricoles. Néanmoins ces données ne constitueront qu'une estimation de l'utilisation des produits phytosanitaires sur le bassin versant.

M. SCHEPMAN ajoute que 200 visites préalables seront réalisées dans le cadre de cette opération.

M. François RYCKELYNCK indique qu'une étude fait état de 14 000 ha drainés sur le bassin versant de l'Yser. Dispose-t-on d'éléments permettant d'évaluer l'impact du drainage des parcelles agricoles sur la transmission des produits phytosanitaires ? M. François RYCKELYNCK explique qu'une étude belge a été conduite dans ce cadre et que celle-ci a permis d'évaluer l'impact du drainage sur la qualité de l'eau.

M. PARAT indique que le bureau d'études mandaté pour la conduite de ces diagnostics d'exploitations agricoles a prévu d'intégrer les données relatives au drainage dans son étude.

Mlle LORENSKI souhaite connaître de quelle source provient le chiffre de 14 000 ha repris par M. François RYCKELYNCK. La surface agricole utile totale du bassin versant de l'Yser étant d'environ 36 000 ha, la surface drainée ne peut être que supérieure au 14 000 ha évoqués.

M. LETELLIER explique néanmoins qu'il s'agit de données dont le bureau d'études doit disposer afin de mener à bien son expertise.

M. SCHEPMAN propose à M. François RYCKELYNCK de communiquer l'étude d'évaluation de l'impact du drainage sur la qualité de l'eau au secrétariat technique de la CLE pour que celle-ci puisse être transmise au bureau d'études chargé de la conduite des diagnostics d'exploitations agricoles.

M. LEURS fait néanmoins remarquer à l'assemblée qu'il sera difficile d'obtenir ces informations : les opérations de drainage sont soumises à déclaration / demande d'autorisation dès lors que les seuils sont franchis. Les Associations Syndicales Autorisées de Drainage (ASAD) étant de moins en moins nombreuses, les travaux de drainage sont de plus en plus réalisés individuellement et passent donc sous les seuils de déclaration / demande

d'autorisation. Il sera donc difficile d'obtenir avec exactitude les superficies drainées du bassin versant de l'Yser.

M. LEROUX propose néanmoins la contribution des services de la DDTM 59 afin de répertorier les zones drainées sur le bassin versant de l'Yser.

M. Bernard DELASSUS tient néanmoins à rappeler que le drainage des parcelles agricoles est une obligation pour assurer l'exploitation agricole des terres.

M. PARAT aborde à présent les actions de communication du SAGE conduites au cours de l'année 2011.

Dans ce cadre, M. SCHEPMAN indique le projet pédagogique du SAGE a été défini sur une période de trois ans par convention établie entre l'Agence de l'Eau, le Conseil Régional Nord Pas de Calais et l'USAN. L'année scolaire 2011-2012 constitue ainsi la dernière année d'élaboration du projet pédagogique. Au vu du succès rencontré au cours des deux précédentes éditions, M. SCHEPMAN propose à la CLE de reconduire cette opération sur trois années de plus.

**La Commission Locale de l'Eau valide à l'unanimité (moins une abstention) la reconduction du projet pédagogique du SAGE de l'Yser.**

Une fois la présentation du rapport d'activité de l'année 2011 terminée, M. SCHEPMAN propose à l'assemblée de valider ce dernier.

**La Commission Locale de l'Eau valide à l'unanimité le rapport d'activité 2011 de l'animation du SAGE de l'Yser.**

- Questions diverses :

En questions diverses, M. PARAT indique que la DREAL Nord Pas de Calais a diffusé un avant-projet de classement des cours d'eau au titre de la continuité écologique. Celui-ci tient compte des remarques émises par la CLE du SAGE de l'Yser lors de la réunion du 07 octobre 2010.

La CLE du SAGE de l'Yser n'émet pas de remarque au sujet de ce projet de classement.

Au même titre qu'une action de sensibilisation des scolaires est organisée, M. François RYCKELYNCK propose que des formations soient proposées aux agents communaux en charge des traitements phytosanitaires des espaces communaux. En outre, en complément des analyses réalisées sur la qualité de l'eau de l'Yser, il propose que des analyses des tissus des poissons puissent être conduite afin d'évaluer si des bioaccumulations de polluant dans les tissus des poissons sont observées sur le territoire. Enfin, M. François RYCKELYNCK propose que des membres de la CLE puissent assister aux réunions ayant lieu dans le cadre de la définition de la PAC 2013. Cette participation pourrait permettre de contribuer à la définition de la politique de la PAC en matière de préservation des zones humides, à la mise à disposition des terres disponibles pour l'implantation d'agriculteurs en culture biologique ainsi que de concourir à la rédaction du livre blanc pour l'agriculture.



M. SCHEPMAN s'interroge quant au rôle de la Commission Locale de l'Eau du SAGE de l'Yser concernant chacune de ces propositions.

M. Christian DELASSUS affirme qu'il n'est pas du ressort de la Commission Locale de l'Eau du SAGE de l'Yser de favoriser le développement de l'agriculture biologique sur le territoire.

M. Bernard DELASSUS ajoute que la définition de la Politique Agricole Commune (PAC) tient compte d'enjeux plus larges que ceux du seul territoire du bassin versant de l'Yser.

Mme DEMOL se fait le relais des difficultés que rencontrent les agriculteurs pour vivre de leur métier aujourd'hui et illustrent celles-ci à partir d'exemples touchant tant les agriculteurs conventionnels que les agriculteurs installés en production biologique.

M. LETELLIER note que la problématique de consommation du foncier agricole est un enjeu majeur pour l'agriculture aujourd'hui. Il indique qu'à ce titre une étude est conduite par le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) de Flandre Intérieure et que les données associées à la consommation de l'espace agricole peuvent être consultées sur simple demande formulée à la DDTM 59.

M. MUYS accorde que les acteurs du territoire doivent conserver leur propre liberté d'initiatives et de communication sans que soit nécessairement engagé la responsabilité de la Commission Locale de l'Eau. Ceci étant, M. MUYS souhaite savoir si la Commission Locale de l'Eau peut être marraine de certaines initiatives locales (conférences, expositions, débats, ...).

M. SCHEPMAN indique qu'en effet la Commission Locale de l'Eau du SAGE de l'Yser peut relayer certaines initiatives locales si elle en est informée suffisamment en amont.

M. DELBECQUE souhaite savoir si une présentation du Plan de Gestion Ecologique (PGE) de l'Yser à la commission thématique « Milieux naturels » est programmée en 2012.

M. PARAT indique qu'au même titre qu'une réunion de présentation des résultats de l'expertise complémentaire à l'inventaire des zones humides du SAGE sera programmée en 2012, une présentation du diagnostic du PGE sera également organisée.

Mlle LORENSKI ajoute que cette dernière étude est conduite par les bureaux d'études AXECO et SOGREAH et que près de 160 km de cours sont étudiés. Une présentation des résultats de la première phase de cette expertise pourra être proposée à compter de juin 2012.

M. LEROUX rappelle que les PGE ont pour objectif de définir un programme pluriannuel d'entretien hydraulique des cours d'eau. Il est donc essentiel de ne pas sortir de ce cadre. En conséquence, la commission thématique ne pourrait être consultée que sur la seule définition des enjeux et des grands objectifs de gestion hydraulique des cours d'eau du bassin versant de l'Yser.

Concernant la question des produits phytosanitaires, M. BACQUAERT souhaite ajouter que leur utilisation s'avère malheureusement nécessaire et que les agriculteurs ne les utilisent pas de gaieté de cœur.

M. François RYCKELYNCK explique que la seule demande qu'il formule concerne l'obtention des tonnages de produits phytosanitaires utilisés par chacun des acteurs du bassin versant de l'Yser.

Mme STAELEN explique qu'il existe de la place pour tous les types d'agriculture sur le bassin versant de l'Yser, qu'elle soit conventionnelle ou biologique. Elle indique qu'elle participe à la rédaction du livre blanc de l'agriculture dans la Région Nord - Pas de Calais et qu'à ce titre, les actions de sensibilisation des acteurs afin d'améliorer les pratiques et de mieux comprendre les prérogatives agricoles constituent un axe fort de la politique proposée sur le territoire.

M. AMPEN indique que l'exemple de Grande Synthe en matière de gestion différenciée des espaces publics est effectivement intéressant bien qu'il ne puisse pas être transposé sur le bassin versant de l'Yser, notamment au regard des moyens humains, financiers et techniques dont disposent les communes.

M. Bart BOLLENGIER nuance ce dernier propos en prenant l'exemple de la commune de Wormhout qui est parvenu à obtenir des résultats très intéressants sans avoir les moyens humains, techniques et financiers de Grande Synthe. M. Bart BOLLENGIER propose en outre qu'une réunion de présentation intermédiaire des premiers résultats de l'expertise complémentaire à l'inventaire des zones humides du SAGE de l'Yser puisse être organisée courant février 2012.

M. PARAT indique qu'une réunion de présentation des premiers résultats de l'expertise complémentaire à l'inventaire des zones humides du SAGE de l'Yser sera effectivement organisée au printemps 2012. Il propose que ce point d'étape puisse réunir les membres du groupe de travail sur la définition des zones humides tel qu'il avait été conçu pour suivre le travail de Mlle CALCOEN.

M. François RYCKELYNCK note que la Commission Locale de l'Eau ne s'est pas prononcé au sujet des analyses sur les tissus des poissons qu'il a proposé dans le but de compléter le diagnostic du territoire en matière de qualité de l'eau.

Mme CALVEZ-MAES explique que la DREAL Nord – Pas de Calais dispose d'un laboratoire en mesure de produire ce type d'analyses. Dans le cas où l'exploitation des trois campagnes d'analyses réalisées, complétées par les données issues des stations de mesure de l'Agence de l'Eau Artois Picardie, ne permettrait pas d'identifier la source des désordres observés, une expertise complémentaire pourrait être réalisée sous maîtrise d'ouvrage de la DREAL. Ceci étant, le choix de conduire cette expertise complémentaire devra être justifié par la Commission Locale de l'Eau du SAGE.

M. LEURS indique que des études sur la contamination de la faune aquatique sont ponctuellement menées (PCB, métaux, ...). Ces analyses sont très coûteuses, très longues et ne permettent pas d'identifier l'origine de la pollution observée.

M. François RYCKELYNCK demande à ce qu'une présentation du SDAGE Artois Picardie et des dispositions s'appliquant aux SAGE puisse être proposée aux membres de la CLE lors d'une prochaine réunion.

M. LEROUX se propose de réaliser cette présentation et indique qu'il développera également à cette occasion le programme de mesures de l'Agence de l'Eau Artois Picardie.

M. SCHEPMAN remercie l'ensemble des membres de la CLE présents pour leur contribution au débat et les invite à passer de joyeuses fêtes de fin d'année.

*Heure de fin de la réunion : 19h50*